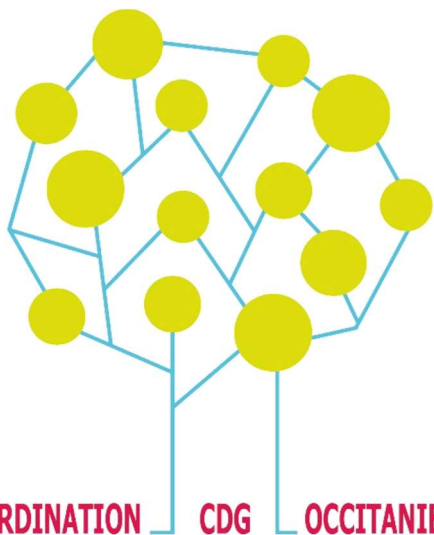




CALENDRIER RÉGIONAL

2026

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG)
DE LA RÉGION OCCITANIE

Mise à jour

Avril 2025



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr
www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr
www.cdg31.fr - www.cdg32.fr
www.cdg34.fr - www.cdg46.fr
www.cdg48.fr - www.cdg65.fr
www.cdg66.fr - www.cdg81.fr - www.cdg82.fr

La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte :

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région ;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier prévisionnel, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés indicatives de chaque étape. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.

LE SITE CONCOURS-TERRITORIAL : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- **Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG**
- **Mise à jour dynamique et régulière des informations**
- **Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.**



Le portail national
des concours et examens professionnels
gérés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Pourquoi ce portail ? | A qui s'adresse-t-il ?

Je recherche un concours / un examen

Je suis... Niveau de diplôme Catégorie Filière Grade

VOIR LES RÉSULTATS (163)

Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr ?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours- territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, troisième concours) et / ou une spécialité, discipline, option.

Questions / réponses

Qu'est-ce que la Fonction Publique Territoriale ?

Comment s'inscrire à un concours ou à un examen professionnel ?

Peut-on s'inscrire à plusieurs concours ?

Comment devenir fonctionnaire territorial ?

Comment se préparer à un concours ?

Qu'est-ce que FranceConnect et pourquoi l'utiliser pour se connecter à ce site ?

VOIR PLUS

Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé(e) vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), accéder à un espace candidat sécurisé de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).



Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le [GIP Informatique des Centres de Gestion](#), pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

Ariège
CDG 09

10, rue Germain Authié
09000 FOIX
05 34 09 32 40
www.cdg09.fr

Aude
CDG 11

Maison des Collectivités
85 avenue Claude Bernard
CS 60050
11890 CARCASSONNE CEDEX
04 68 77 79 79
www.cdg11.fr

Aveyron
CDG 12

Immeuble « Le Sériat »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60
www.cdg-12.fr

Gard
CDG 30

183 chemin du Mas Coquillard
30900 NIMES
04 66 38 86 98 ou
04 66 38 86 85
www.cdg30.fr

Haute-Garonne
CDG 31

590 rue Buissonnière
CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
05 81 91 93 00
www.cdg31.fr

Gers
CDG 32

4 place du Maréchal Lannes
BP 80002
32001 AUCH CEDEX
05 62 60 15 00
www.cdg32.fr

Hérault
CDG 34

Parc d'activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
04 67 04 38 81
www.cdg34.fr

Lot
CDG 46

12 Avenue Charles Pillat
46090 PRADINES
05 65 23 00 95
www.cdg46.fr

Lozère
CDG 48

11 boulevard des Capucins
BP 80092
48003 MENDE CEDEX
04 66 65 30 03
www.cdg48.fr

Hautes-Pyrénées
CDG 65

13 rue Emile Zola
65600 SEMEAC
05 62 38 92 50
www.cdg65.fr

Pyrénées-Orientales
CDG 66

Centre del Mon - BP 901
35 boulevard Saint-Assiscle
66020 PERPIGNAN CEDEX
04 68 34 88 66
www.cdg66.fr

Tarn
CDG 81

188 rue de Jarlard
81000 ALBI
05 63 60 16 50
www.cdg81.fr

Tarn-et-Garonne
CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol
82000 MONTAUBAN
05 63 21 62 00
www.cdg82.fr

SOMMAIRE CONCOURS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial	A	Page 7
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 8
FILIÈRE TECHNIQUE		
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 9
Technicien territorial	B	Page 10
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 11
FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES))		
Bibliothécaire territorial	A	Page 12
FILIERE CULTURELLE (ARTISTIQUE)		
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 13
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Page 14
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre territorial de santé paramédical	A	Page 15
Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 15
Educateur territorial de jeunes enfants	A	Page 16
Assistant territorial socio-éducatif	A	Page 16
Moniteur éducateur et intervenant familial territorial	B	Page 17
Aide-soignant territorial de classe normale	B	Page 17
Auxiliaire de puériculture territorial de classe normale	B	Page 17
Auxiliaire de soins territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 18
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 19
FILIÈRE SPORTIVE		
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	Page 20
Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 21
Éducateur territorial des activités physiques et sportives	B	Page 22
FILIÈRE POLICE		
Chef de service de police municipale	B	Page 23
Gardien brigadier de police municipale	C	Page 24
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Capitaine de SPP	A	Page 25
Cadre de santé de SPP	A	Page 26
Lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP	B	Page 27

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 28
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 28
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 28
Rédacteur territorial – promotion interne – Secrétaire générale de mairie	B	Page 29
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	Page 30
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial (promotion interne)	A	Page 31
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Pages 32 et 33
FILIÈRE CULTURELLE (PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES)		
Attaché territorial principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	Page 34
Bibliothécaire territorial principal (avancement de grade)	A	Page 34
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 35
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 35
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 35
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 35
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE		
Cadre supérieur territorial de santé paramédical	A	Page 36
Agent territorial social principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 36
FILIERE SPORTIVE		
Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 37
Educateur territorial des activités physiques et sportives (promotion interne)	B	Page 37
FILIÈRE ANIMATION		
Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	B	Page 38
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	B	Page 38
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	B	Page 38
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	C	Page 38
FILIERE POLICE		
Directeur de police municipale (promotion interne)	A	Page 39
Chef de service de police municipale (promotion interne)	B	Page 39
FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Cadre supérieur de santé de SPP	A	Page 40
Lieutenant hors classe de SPP	B	Page 40

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ATTACHÉ TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement II) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 novembre 2026	CDG 31
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 7 octobre au mercredi 12 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 mars 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale, en activité à la date de clôture des inscriptions, et justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS				FILIÈRE TECHNIQUE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 30 septembre au mercredi 5 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 9 avril 2026	Répartition par spécialité :
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				Bâtiments, génie civil CDG 48
							TROISIÈME CONCOURS

CONCOURS					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TECHNICIEN TERRITORIAL	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.	Du mardi 30 septembre au mercredi 5 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 9 avril 2026	Répartition par spécialité :
		Bâtiments, génie civil CDG 30					
		Réseaux, voirie et infrastructures CDG 11					
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 81
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				Aménagement urbain et développement durable CDG 11
							Déplacements, transports A déterminer
							Espaces verts et naturels CDG 65
							Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 82
							Services et interventions techniques CDG 30
							Métiers du spectacle Artisanat et métiers d'art A déterminer

CONCOURS					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, obtenus dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 22 janvier 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (niveau III) ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.	Du mardi 6 janvier au mercredi 11 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 19 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 19 mai 2026	Spécialités : Bibliothèques, documentation CDG 69
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Spécialité Musique, Art dramatique : ouvert aux candidats titulaires - pour toutes les spécialités d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités du concours. Spécialité Danse : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de professeur de danse, ou l'un des diplômes ou autorisations mentionnés au 4° du I de l'article 3 du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique. Spécialité Arts plastiques: ouvert aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	Du mardi 16 septembre au mercredi 22 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 30 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 9 février 2026	Répartition des spécialités et disciplines au niveau national A déterminer
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	EXTERNE	Pour la spécialité musique : - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse. - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de musicien. - Médaille d'or ou premier prix délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental avant le 31 décembre 2008. Diplôme d'études musicales délivré par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental- Diplôme national d'orientation professionnelle en musique. Pour la spécialité art dramatique : - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer le diplôme national supérieur professionnel de comédien. - Diplômes d'études théâtrales délivrés par un conservatoire à rayonnement régional ou à rayonnement départemental; - Diplôme national d'orientation professionnelle en théâtre Pour la spécialité arts plastiques : - Baccalauréat d'enseignement général ou titre admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour l'inscription dans les universités. - Admissibilité au concours d'entrée de l'un des établissements d'enseignement supérieur habilités à délivrer des diplômes nationaux en art. - Certificat d'études d'arts plastiques ou pour d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007- 196 du 13 février 2007.	Du mardi 16 septembre au mercredi 22 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 30 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 9 février 2026	Répartition des spécialités et disciplines au niveau national A déterminer
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2 agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité Territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. Les statuts particuliers fixent la durée des activités ou mandats requise. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL	A	INTERNE SUR TITRES	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires : - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours externe d'accès au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical, ou de puéricultrice - Et du diplôme de cadre de santé ou un titre équivalent. Les candidats doivent compter au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical.	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 13 avril 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		2 ^{ème} CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer exigés pour pouvoir se présenter au concours d'infirmier en soins généraux, de technicien paramédical ou de puéricultrice - Et du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent. Les candidats doivent compter justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.				
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.	Du mardi 2 septembre au mercredi 8 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 26 janvier 2026	CDG 34

CONCOURS

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 2 septembre au mercredi 8 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du mardi 10 février 2026	CDG 31
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-ÉDUCATIF	A	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : Pour la spécialité Assistant de service social : du diplôme d'État d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; Pour la spécialité Éducation spécialisée : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Pour la spécialité Conseil en économie sociale et familiale : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 7 avril au mercredi 13 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 21 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 8 octobre 2026	Répartition des spécialités Assistant service social CDG 11 Educateur spécialisé CDG 81 Conseiller en économie sociale et familiale Pas d'organisation

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MONITEUR ÉDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL TERRITORIAL	B	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert : 1° Pour la spécialité « moniteur-éducateur » : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 susvisé. 2° Pour la spécialité « technicien de l'intervention sociale et familiale » : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 9 septembre au mercredi 15 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant)	A compter du mardi 17 février 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titres mentionnés à l'article L.4391-1 du code de la santé publique : - diplôme d'Etat d'aide-soignant, - du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, - du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique. Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (Article L.4391-2 du code de la santé publique).	Du mardi 14 avril au mercredi 20 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 octobre 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	B	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires - soit du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; - soit du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; - soit du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux candidats autorisés individuellement à exercer la profession (article L.4392-2 du code de la santé publique).	Du mardi 23 septembre au mercredi 29 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 6 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 2 mars 2026	CDG 31

CONCOURS				FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE			
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires d'un des titres ou diplômes suivants : 1°- Pour la spécialité "aide médico-psychologique" : concours ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; 2°- Pour la spécialité "assistant dentaire" : concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau 3 (anciennement niveau V) inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du mardi 14 avril au mercredi 20 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 5 octobre 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail</i> www.concours-territorial.fr

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR S
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 24 mars au mercredi 29 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mercredi 14 octobre 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L5 du Code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. A NOTER : Les services effectués auprès de jeunes enfants en écoles maternelles sont attestés par l'employeur sur l'état des services. Il est rappelé que les missions conférées au cadre d'emplois des ATSEM (assistance aux personnels enseignants...) doivent effectivement avoir été exercées pendant 2 ans. Le candidat non titulaire doit être en fonction au plus tard à la date de clôture des inscriptions.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par l'article L212-7 du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.				

CONCOURS					FILIERE SPORTIVE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : 1° D'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; Ou 2° D'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi du 16 juillet 1971 sur l'enseignement technologique.	Du mardi 26 août au mercredi 1er octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 9 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 20 janvier 2026	CIG PETITE COURONNE
		INTERNE	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.				

CONCOURS

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 29 janvier 2026	CDG 33
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS					FILIÈRE SPORTIVE		
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 29 janvier 2026	CDG 33
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIÈME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires - d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), - ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Epreuves écrites Jeudi 11 juin 2026 Tests psychotechniques septembre 2026	CDG 83
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II du code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours				

CONCOURS

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme au moins de niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007	Du mardi 30 septembre au mercredi 5 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 13 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Epreuves écrites Mardi 12 mai 2026 Tests psychotechniques Jeudi 1er octobre 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
		1 ^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.				
		2 ^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145-1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.				

CONCOURS

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CAPITAINE DE SPP	A	EXTERNE	Ouvert : Aux candidats titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins de niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'une de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 26 août au mercredi 8 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A déterminer	CDG 35
		INTERNE	Ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et ayant validé la formation d'intégration du lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés de l'article L.325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010.				

CONCOURS		FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS					
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
CADRE DE SANTE DE SPP	A	EXTERNE	Ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique. Les candidats au concours doivent : - être titulaires de l'un des diplômes d'accès au cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels - être titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent - justifier de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Du mardi 9 septembre au mercredi 15 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 5 mars 2026	CDG 77
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier. Avoir validé la formation d'intégration de l'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels et la formation de professionnalisation de l'infirmier de groupement de sapeurs-pompiers professionnels ou ayant suivi des formations reconnues équivalentes par la commission d'équivalence des qualifications (article 10-2 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990).				

CONCOURS			FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS				
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 1 ^{ère} CLASSE DE SPP	B	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau 5 dans la nouvelle nomenclature soit DEUG, BTS, DUT DEUST (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 9 septembre au mercredi 15 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 avril 2026	CDG 54
		INTERNE	a) Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, , et titulaires d'une qualification d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur. b) Ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique : fonctionnaires relevant de la fonction publique au sein de laquelle ils sont organisés, militaires, candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, autres fonctionnaires, magistrats, agents contractuels de droit public relevant des employeurs publics mentionnés à l'article L. 2, agents permanents de droit public de l'Etat, des circonscriptions territoriales ou du territoire exerçant leurs fonctions sur le territoire des îles Wallis et Futuna.				CDG 34

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 3 mars au mercredi 8 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 24 septembre 2026	CDG 30 CDG 65
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade de rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 66 CDG 82
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe et comptant : 1°) Au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement ; 2°) Au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.				CDG 34 CDG 81

DISPOSITIF PERENNE DE « FORMATION PROMOTION » DES SECRETAIRES GENERAUX DE MAIRIE

[La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023](#) de revalorisation du métier de secrétaire de mairie vise à une meilleure attractivité et reconnaissance de ce métier par la mise en place de mesures progressives jusqu'au 1er janvier 2028.

Parmi ses mesures, la loi prévoit que, à compter du 1er janvier 2028, seuls les agents de la catégorie B ou A pourront être recrutés aux fonctions de secrétaire général de mairie.

La loi précitée introduit deux dispositifs pour favoriser la promotion interne des agents de la catégorie C vers la catégorie B :

- **l'un temporaire jusqu'au 31.12.2027**
- **l'autre pérenne après avoir suivi une formation qualifiante sanctionnée par un examen professionnel.**

Ainsi les fonctionnaires de catégorie C relevant d'un grade d'avancement pourront être inscrits à la promotion interne, SANS QUOTA, dans les conditions suivantes :

- avoir validé un examen professionnel sanctionnant **une formation qualifiante** aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie,
- compter au moins huit ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C.

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PÉRIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
REDACTEUR TERRITORIAL	B	PROMOTION INTERNE	- avoir suivi la formation qualifiante (formation de 56 jours organisée par le CNFPT), - ouvert aux fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leur cadre d'emplois respectif, comptant au moins huit ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C.	Du mardi 3 mars au mercredi 8 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 16 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 24 septembre 2026	A déterminer

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint administratif territorial (grade situé en échelle C1) ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 7 octobre au mercredi 12 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 mars 2026	CDG 34

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
INGÉNIEUR TERRITORIAL	A	PROMOTION INTERNE	1^{er} examen : Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'au moins huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.	Du mardi 13 janvier au mercredi 25 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 5 mars 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 18 juin 2026	CDG 31
			2^{ème} examen : Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.				CDG 81

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIÈRE TECHNIQUE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial (échelle C1) ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 22 janvier 2026	Répartition des spécialités et options page suivante

Répartition des options de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs	Spécialités	Options ouvertes	Organisateurs
Bâtiment, TP, VRD	Peintre, poseur de revêtements	CDG 12	Espaces naturels espaces verts	Employé polyvalent des espaces verts et naturels	CDG 46
	Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier ; plombier canalisateur)	CDG 12	Restauration	Cuisinier	CDG 48
	Ouvrier en VRD	CDG 12		Restauration collective : liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire).	
	Agent d'exploitation de la voirie publique	CDG 12			
	Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	A confirmer			
Conduite de véhicule	Conduite de véhicules poids lourds	CDG 09	Environnement, hygiène	Propreté urbaine, collecte des déchets	CDG 31
	Conduite d'engins de travaux publics			Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	
	Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)				
Mécanique, électromécanique	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions</i> <i>ou</i> <i>consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>				
Communication, spectacle					
Artisanat d'art					
Logistique et sécurité					

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine.	Du mardi 6 janvier au mercredi 11 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 19 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 21 mai 2026	CDG 69
BIBLIOTHÉCAIRE PRINCIPAL TERRITORIAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de 3 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5 ^{ème} échelon du grade de bibliothécaire.	Du mardi 6 janvier au mercredi 11 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 19 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 21 mai 2026	CDG 69

EXAMEN PROFESSIONNEL				FILIÈRE CULTURELLE			
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 13 janvier au mercredi 18 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 26 février 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 28 mai 2026	CDG 30
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 48
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.				CDG 48
ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints territoriaux du patrimoine ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins 3 années de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 21 octobre au mercredi 26 novembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 4 décembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 19 mars 2026	CDG 48

EXAMEN PROFESSIONNEL					FILIERE MÉDICO-SOCIALE		
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE SUPÉRIEUR TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	A	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 13 avril 2026	Pas d'organisation en Occitanie <i>Se rapprocher des autres régions ou consulter le portail www.concours-territorial.fr</i>
AGENT TERRITORIAL SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 24 mars au mercredi 29 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 7 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 22 octobre 2026	CDG 32

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE SPORTIVE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives remplissant les conditions suivantes : - être titulaires du grade d'opérateur qualifié ou d'opérateur principal, - comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	Du mardi 20 mai au mercredi 25 juin 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 juillet 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 29 janvier 2026	CDG 35
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.				CDG 35

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 10 mars au mercredi 15 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 23 avril 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 17 septembre 2026	CDG 11
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^{ème} échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 48
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'État, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.				CDG 46
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 28 octobre au mercredi 3 décembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 11 décembre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 mars 2026	CDG 66

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	A	PROMOTION INTERNE	Ouverts aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont 5 ans au moins en qualité de chef de service de police municipale.	Du mardi 25 août au mercredi 30 septembre 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 8 octobre 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 3 décembre 2026	CIG GRANDE COURRONNE
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	B	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires : 1- relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement. 2- relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale titulaires du grade de brigadier-chef principal ou de chef de police comptant au moins dix ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	Du mardi 16 décembre 2025 au mercredi 21 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 29 janvier 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 11 juin 2026	CDG 83

EXAMEN PROFESSIONNEL

FILIÈRE SAPEURS –POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SPP	A	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels de 1 ^{ère} classe comptant au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emploi de cadres de santé.	Du mardi 26 août au mercredi 1er octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 9 octobre 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A partir du jeudi 8 janvier 2026	CDG 59
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SPP	B	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 1 ^{ère} classe justifiant, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 6 ^{ème} échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Du mardi 14 avril au mercredi 20 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 28 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 20 octobre 2026	CDG 35

CONCOURS				PRÉVISIONNEL 2027
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	Du mardi 2 février au mercredi 10 mars 2027	Jeudi 18 mars 2027	Jeudi 14 octobre 2027
RÉDACTEUR TERRITORIAL	B	Du mardi 2 février au mercredi 10 mars 2027	Jeudi 18 mars 2027	Jeudi 14 octobre 2027
INGÉNIEUR	A	Du mardi 8 décembre 2026 au mercredi 13 janvier 2027	Jeudi 21 janvier 2027	Mercredi 16 et jeudi 17 juin 2027
AGENT DE MAITRISE	C	Du mardi 1 septembre au mercredi 7 octobre 2026	Jeudi 15 octobre 2026	Jeudi 28 janvier 2027
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	C	Du mardi 4 mai au mercredi 9 juin 2027	Jeudi 17 juin 2027	Jeudi 25 novembre 2027
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE	B	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2026	Jeudi 22 octobre 2026	Jeudi 20 mai 2027
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES	B	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2026	Jeudi 22 octobre 2026	Jeudi 20 mai 2027
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 22 septembre au mercredi 28 octobre 2026	Jeudi 5 novembre 2026	Jeudi 11 mars 2027
DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1^{ère} et 2^{ème} CLASSE	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2027	Jeudi 18 février 2027	Mercredi 19 mai 2027
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	A compter du 1^{er} février 2027
MÉDECIN (concours sur titres)	A	Du mardi 29 septembre au mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 12 novembre 2026	A compter du lundi 8 février 2027
SAGE-FEMME (concours sur titres)	A	Du mardi 29 septembre au mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 12 novembre 2026	A compter du lundi 22 mars 2027
PSYCHOLOGUE (concours sur titres)	A	Du mardi 25 août au mercredi 30 septembre 2026	Jeudi 8 octobre 2026	A compter du lundi 25 janvier 2027
PUÉRICULTRICE (concours sur titres)	A	Du mardi 29 septembre au mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 12 novembre 2026	A compter du lundi 15 février 2027
INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX	A	Du mardi 25 août au mercredi 30 septembre 2026	Jeudi 8 octobre 2026	A compter du lundi 18 janvier 2027
PÉDICURES, PODOLOGUES, ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, ORTHOPTISTES, TECHNICIENS DE LABORATOIRE MÉDICAL, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE, PRÉPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE, DIÉTÉTICIENS (concours sur titres)	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2027	Jeudi 18 février 2027	A compter du lundi 3 mai 2027
MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES ET ORTHOPHONISTES (concours sur titres)	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2027	Jeudi 18 février 2027	A compter du lundi 10 mai 2027
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE (concours sur titres)	B	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2027	Jeudi 29 avril 2027	A compter du lundi 4 octobre 2027
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE (concours sur titres)	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	A compter du lundi 1er mars 2027
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE spécialités assistant dentaire et aide médico-psychologique	C	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2027	Jeudi 29 avril 2027	A compter du lundi 4 octobre 2027

CONCOURS (SUITE)				PRÉVISIONNEL 2027
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2027	Jeudi 29 avril 2027	Mercredi 29 septembre 2027
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2027	Jeudi 29 avril 2027	Mardi 5 octobre 2027
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	B	du mardi 2 mars au mercredi 7 avril 2027	Jeudi 15 avril 2027	Jeudi 23 septembre 2027
ANIMATEUR	B	du mardi 2 mars au mercredi 7 avril 2027	Jeudi 15 avril 2027	Jeudi 23 septembre 2027
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE	C	Du mardi 29 septembre au mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 12 novembre 2026	Jeudi 25 mars 2027
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	Ecrits Jeudi 13 mai 2027 Tests psychotechniques Jeudi 7 octobre 2027
MÉDECIN ET PHARMACIEN SPP DE CLASSE NORMALE	A	Du mardi 6 avril au mercredi 12 mai 2027	Jeudi 20 mai 2027	Jeudi 23 septembre 2027
INFIRMIER SPP DE CLASSE NORMALE	A	Du mardi 26 janvier au mercredi 3 mars 2027	Jeudi 11 mars 2027	Lundi 7 juin 2027
LIEUTENANT DE 2^{EME} CLASSE DE SPP	B	Du mardi 8 septembre au mercredi 14 octobre 2026	Jeudi 22 octobre 2026	Mardi 20 ou jeudi 22 avril 2027

EXAMENS PROFESSIONNELS
PRÉVISIONNEL 2027

GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES
ATTACHÉ PRINCIPAL Avancement de grade	A	Du mardi 3 novembre au mercredi 16 décembre 2026	Jeudi 24 décembre 2026	Jeudi 8 avril 2027
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Avancement de grade	C	Du mardi 20 octobre au mercredi 25 novembre 2026	Jeudi 3 décembre 2026	Jeudi 18 mars 2027
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2026	Jeudi 26 novembre 2026	Jeudi 15 avril 2027
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2026	Jeudi 26 novembre 2026	Jeudi 15 avril 2027
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE promotion interne	B	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2026	Jeudi 26 novembre 2026	Jeudi 15 avril 2027
AGENT DE MAÎTRISE Promotion interne	C	Du mardi 1 septembre au mercredi 7 octobre 2026	Jeudi 15 octobre 2026	Jeudi 28 janvier 2027
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE (examen d'avancement de grade)	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	A compter du lundi 1^{er} février 2027
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (examen d'avancement de grade)	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	A compter du lundi 1^{er} février 2027
DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2^{ème} CATÉGORIE PI	A	Du mardi 5 janvier au mercredi 10 février 2027	Jeudi 18 février 2027	Mercredi 19 mai 2027
ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE Avancement de grade	A	Du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2026	Jeudi 26 novembre 2026	A compter du jeudi 11 février 2027
ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE Avancement de grade	A	Du mardi 16 mars au mercredi 21 avril 2027	Jeudi 29 avril 2027	A compter du 16 septembre 2027
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	Jeudi 14 janvier 2027
ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Avancement de grade	B	Du mardi 15 septembre au mercredi 21 octobre 2026	Jeudi 29 octobre 2026	Jeudi 14 janvier 2027
LIEUTENANT DE 1^{ERE} CLASSE DE SPP Avancement de grade	B	Du mardi 29 septembre au mercredi 4 novembre 2026	Jeudi 19 novembre 2026	Mardi 23 février 2027



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE